

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°22-75

Séance du 1er juillet 2022

Date de convocation : 27/06/2022 L'an 2022, le 1^{er} juillet 2022 à 14h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 10/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 15/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 10/17
Pouvoirs : 5/17
Excusés : 2/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY ; Mme DARIES ; Mme
BLET ; M. BRUN ; M. MUSSARD ; M. FLEISCH ; M. OREAL ; Mme
LEVAVASSEUR et Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. le MAIRE à Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON à Mme
WANNERROY ; Mme LE CORRE à M. BRUN ; Mme MAUDUIT à M.
FLEISCH et Mme BECARD à M. BLET.

Étaient absents excusés : MME CABANNE et M. PIERRE.

Tome 1 - N°22-75 - OBJET : Décisions d'aides financières prises en application du règlement communal d'aide sociale facultative – mai 2022

Différentes décisions ont été prises dans le cadre du règlement communal d'aide sociale facultative au cours du mois de mai 2022.

	Aides CASF	Pour rappel, en 2021	Aides alimentaires d'urgence	Pour rappel, en 2021	Familles suivies par le CCAS (démarche de régularisation)	PV Exceptionnels
Mars 2022	24 046,25 €	18 674,35 €	1 730 €	1 440 €	971,57 €	-
Avril 2022	16 493,16 €	15 476,81 €	1 155 €	875 €	1 318,48 €	57 €
Mai 2022	22 679,95 €	11 306,48 €	895 €	675 €	1 555,11 €	140 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration ces décisions pour les montants énoncés ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

M. OREAL, sorti, ne prend pas part au vote.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,



Rachel MOUSSOUNI

